

Règles de facturation en cas d'absence 2025/2026

Situations	Nous sommes prévenu 48H (ou plus) à l'avance	Nous sommes prévenu la veille ou le jour même	Nous ne sommes pas prévenu dans les délais
Absence d'un(e) enseignant(e)	Nous <u>excusons</u> tout (garde + repas)	Nous <u>excusons</u> la garde, mais nous facturons le repas	Nous facturons tout (garde + repas)
Grève	Nous <u>excusons</u> tout (garde + repas)	Nous facturons tout (garde + repas)	Nous facturons tout (garde + repas)
Sortie scolaire, APC	Nous <u>excusons</u> tout (garde + repas)	Nous facturons tout (garde + repas)	Nous facturons tout (garde + repas)
Maladie, RDV médicale (sous présentation d'un certificat médicale)	Nous <u>excusons</u> tout (garde + repas)	Nous <u>excusons</u> tout (garde + repas)	Certificat médicale à délivrer avant la facturation (dernier jour du mois)
Absence non justifiée	Nous <u>excusons</u> le repas mais nous facturons la garde	Nous facturons tout (garde + repas)	Nous facturons tout (garde + repas)

Rappel : Les absences sont à signaler par les parents directement auprès du responsable de l'accueil, nullement par le biais de l'école ou tout autre entité.